

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 18 décembre 2025



CA 2025 - 44 : Budget principal – AP/CP – mouvements 2025

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni le jeudi 18 décembre 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Stéphane LEMOINE
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Olivier HOUDY
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Pierre SANIER
M. Bertrand MASSOT	M. Alain BELLAMY
Mme Karine DORANGE	

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Thierry BOURGEVIN, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; les référents sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, Lieutenant Sylvain ESNAULT.

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN, Lieutenant Franck CATRY, Mme Corinne ARNOULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Sapeur 1^{re} classe Gwenaëlle HALLIER, référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-4 et R1424-29, et l'arrêté préfet n° 2025-1424-29, compétente par délégation



Le CGCT prévoit la possibilité d'inscrire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) dans le budget du SDIS dans la section d'investissement.

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le conseil d'administration vote au niveau des autorisations de programme, mais une spécialisation des crédits par opération est présentée à titre indicatif.

Considérant que les répartitions détaillées par opération sont présentées dans le tableau joint.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise les modifications d'AP et les ajustements de CP 2025 énumérées ci-dessous et détaillées dans le tableau joint :

1) AP13BATI12 (plan pluriannuel d'investissement CIS)

modification de l'AP de + 760 131 € :

- Construction CIS Jouy : + 287 188 €
- Construction CIS Villemeux-sur-Eure : + 472 943 €

Le montant de l'AP est dorénavant de **3 260 131 €**

modification du CP 2025 de – 601 472,78 €, réparti comme suit :

- (-) 20 000 € sur le CIS Jouy
- (-) 581 472,78 € sur le CIS Villemeux-sur-Eure

2) AP13BATI13 (opérations d'aménagements divers OD)

modification du CP 2025 de + 200 000 €, réparti comme suit :

(+) 200 000 € sur les opérations diverses

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /



Autorisation de programme et crédits de paiement

Décision modificative n°1

Autorisations de programme et crédits de paiement Décision modificative n°1 (année 2025)

Année de création AP	Désignation AP / Opération	Montant des AP			CP						Calendrier	
		Pour mémoire AP votées (y compris ajustements) (1)	Révision de l'exercice 2025 (2)	DM (3)	Total cumulé (toutes délibérations y compris pour 2025) (4=1+2+3)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025) (5)	Crédits de paiements ouverts au titre du BP 2025 (6)	DM (7)	Total CP 2025 (8=6+7)	A financer en 2026 (9)	Reste à financer (au- delà de l'exercice 2026) (10=4-5-6-7-9)	Date estimée de réception des travaux Observations
2013	AP13BATI12 : Plan pluriannuel investissement CS et CI	2 500 000,00	0,00	760 131,00	3 260 131,00	290 713,10	931 472,78	-601 472,78	330 000,00	1 576 000,00	1 063 417,90	
	Opérations en cours											
	2020CICS1 CONSTRUCTION CI JOUY	1 400 000,00		287 188,00	1 687 188,00	72 185,88	50 000,00	-20 000,00	30 000,00	826 000,00	759 002,12	1er semestre 2027
	2020CICS2 CONSTRUCTION CI VILLEMEUX	1 100 000,00		472 943,00	1 572 943,00	218 527,22	881 472,78	-581 472,78	300 000,00	750 000,00	304 415,78	Fin 2026
2013	AP13BATI13 : Opérations d'aménagements divers (OD)	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	730 000,00	500 000,00	200 000,00	700 000,00	570 000,00	0,00	
	Opérations en cours											
	20240D Opérations diverses (2024-2025-2026)	2 000 000,00			2 000 000,00	730 000,00	500 000,00	200 000,00	700 000,00	570 000,00	0,00	
	TOTAL	4 500 000,00	0,00	760 131,00	5 260 131,00	1 020 713,10	1 431 472,78	-401 472,78	1 030 000,00	2 146 000,00	1 063 417,90	